

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2022

Date convocation : 4 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, DUCHEMIN Christiane, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry, MERCIER Sylvain,

Etaient absents : DEVOS Florie, DEJONGHE Sébastien

Secrétaire : Sylvain MERCIER

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délibérations pour demandes de subventions au Conseil Départemental pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement du presbytère,**
- **Demande de fonds de concours travaux voirie à la CCALN (trottoirs)**
- **Demande de subventions « amendes de police » au Conseil Départemental,**
- **Délibération pour récompense aux élèves méritants,**
- **Délibération pour remboursement téléalarme,**
- **Délibération pour fixer les tarifs de location de salle des fêtes,**
- **Délibération pour le choix de logiciel cimetière,**
- **Délibération pour l'aménagement du colombarium,**
- **Organisation de la Régie d'avance**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Avant de poursuivre, M. de CAFFARELLI demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations. La première concerne la refacturation de travaux aux habitants et la seconde concerne le transfert de compétence « recharge des véhicules électriques » à la FDE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'ajout de ces points complémentaires.

Demande de subventions Conseil Départemental

Accessibilité PMR

Une délibération a été prise par le conseil municipal le 15 décembre 2021 pour procéder à des travaux d'accessibilité PMR aux bâtiments publics. Une subvention D.E.T.R a été obtenue à hauteur de 30% de ces travaux.

Afin de minimiser le reste à charge de la commune, le maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 40% des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'accessibilité PMR des bâtiments publics.

Restructuration ancien presbytère

Une délibération a été prise par le conseil municipal le 15 décembre 2021 pour procéder à des travaux de restructuration de l'ancien presbytère. Des subventions D.E.T.R et DSIL ont été obtenues à hauteur de 60% des travaux évalués à 221 394 euros HT.

A ce montant de travaux prévus, il y a lieu d'ajouter l'assistance maîtrise d'ouvrage pour un montant de 17 882,94 € HT. Afin de limiter le reste à charge de la commune à 20%, le maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 23% des travaux et de l'assistance maîtrise d'ouvrage, soit 55.000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement des travaux de restructuration de l'ancien presbytère.

Demande subventions voirie

La commune prévoit l'aménagement de trottoirs à différents endroits sur Chaussoy, rue de l'église, et sur Epagny, rue des Vergers, rue du Gué et rue du Tour de Ville. Le coût de ces travaux s'élève à 14.040,10 € HT suivant devis de ETCA

A la CCALN

La commune souhaite déposer auprès de la CCALN un dossier de demande de fonds de concours à hauteur de 25% des travaux prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le dépôt d'un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCALN pour le financement des travaux d'aménagement de trottoirs sur Chaussoy et Epagny.

Au Conseil Départemental

La commune souhaite déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention au titre des « Amendes de police » à hauteur de 30% des travaux prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% des travaux prévus.

Récompense aux élèves méritants

Afin d'encourager les jeunes du village dans leur scolarité, la commune propose d'attribuer des cartes cadeaux aux élèves domiciliés sur la commune lors de l'obtention d'un diplôme, à savoir :

Brevet des collèges : 30 € ; CAP – BEP : 40 € ; Baccalauréat : 50 €

La remise de la carte cadeau se ferait sur remise d'une copie du diplôme obtenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'attribuer ces cartes cadeaux

Participation au financement des adhésions à la téléalarme

Le CCAS de Chaussoy, par délibération du 3 mai 2008, a accepté de participer au financement de la téléalarme pour les habitants du village à hauteur de 50%. Suite à la dissolution du CCAS, la commune a continué cette participation.

Le maire propose de délibérer afin de maintenir cette prise en charge par la commune à hauteur de 50% par remboursement auprès des abonnés au vu du récapitulatif fourni par le CCALN chaque trimestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de maintenir le remboursement de la téléalarme à hauteur de 50% aux abonnés de la commune.

Tarif location Salle des Fêtes

Pour la facturation de la location de la salle des fêtes, il y a lieu de confirmer les tarifs appliqués, savoir :

Location pour 1 journée : 160 euros

Location pour le week-end : 250 euros

Location pour un vin d'honneur : 60 euros

Location pour un deuil : famille de la commune : gratuit ; famille extérieure : 60 euros

Associations : gratuit pour les associations de la commune ; 90 euros pour les associations extérieures

Casse ou perte : grand plateau : 4,20 € ; petit plateau : 3,00 € ; saladier : 4,00 €, verres et assiettes : 2,00 € pièce ; couverts : 1,50€ pièce

Charge électricité en sus : 0,30€ kw/h, susceptible d'évoluer en fonction des tarifs du fournisseur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les tarifs de location de la salle des fêtes comme indiqué.

Gestion du cimetière

La commune souhaite fiabiliser la gestion du cimetière communal par intégration dans l'outil comptable et administratif existant. Des devis ont été demandés auprès de deux fournisseurs de logiciel :

-LOGICIM : mise en place et cartographie : 1260 € ; rattachement des données : 490 € ; maintenance annuelle : 360 €

-EBENE (COSOLUCE) : mise en place et cartographie : 890 € ; rattachement des données : 300 € (1€/sépulture) ; maintenance annuelle : 378,12 €

Le maire propose de retenir le moins disant, à savoir EBENE, COSOLUCE étant déjà notre fournisseur de logiciel comptabilité, et le lien entre EBENE et la facturation se faisant automatiquement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de EBENE.

Colombarium

La commune souhaite réaménager le colombarium au cimetière communal, à savoir mettre aux normes le Jardin du Souvenir et finir le colombarium. Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises :

-MUNIER : Jardin du Souvenir : 1169,75 € HT ; Finition des cavurnes : 2523,32 € HT

-POMPES FUNEBRES DESPREZ : Jardin du Souvenir : 510 € HT . Finition des cavurnes : 2335 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition des Pompes Funèbres DESPREZ, leur proposition correspondant mieux à nos besoins, et ceux-ci intervenant régulièrement sur les concessions

du cimetière.

Organisation de la régie d'avance

La Trésorerie de Montdidier a donné son accord pour la mise en place et l'organisation d'une régie d'avance.

Le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie Marie-Hélène BLANCKAERT comme régisseuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Mme Marie-Hélène BLANCKAERT comme régisseuse.

Refacturation aux habitants

Certains travaux sont effectués par la commune conjointement avec des habitants, ainsi que des réparations incombant aux habitants, le tout facturé à la commune.

Le maire souhaite pouvoir refacturer aux habitants concernés la part leur incombant dans les frais de travaux, en concertation avec ceux-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à refacturer aux habitants concernés et en concertation avec ceux-ci, la part leur incombant dans des frais de travaux.

Transfert de compétence à la FDE – Infrastructures publiques de charge des véhicules électriques

la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce, à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire. Le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Questions diverses :

-CCALN :

- le budget a été voté le 2 mai 2022 : Concernant l'impact pour le budget de la commune, les ressources éoliennes seront réparties différemment, à savoir 1€ pour les communes n'ayant pas d'éoliennes sur leur territoire. Le FPIC sera également réparti différemment. Seuls 30% seront répartis entre les communes soit 7189.00€ pour notre commune.
Pour les habitants, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va passer de 13,38% à 15.38%.
- PLUi : 26/04 1^{ère} rencontre sur le terrain avec bureau d'études URBYCOM ; 27/04 : Présentation du diagnostic « environnement » ; 13/05 : Rencontre entre URBYCOM et les agriculteurs du territoire ; 18/05 : Présentation du diagnostic « démographie » ; 22/06 : Présentation du diagnostic « paysage-patrimoine »

-Déchets verts : Fermés du 16 au 20 mai 2022 pour une remise en état des clôtures et portes..

-Vols et dégradations : jardinières sur le pont d'Hainneville volés, ainsi que les drapeaux du 8 mai.

-Incivilités : dépôt de terre aux déchets verts et devant la barrière ; bouteilles déposées au pied des bennes à verre ; poubelle au terrain de foot défoncée par une voiture

-Rappel : Soirée Jeux le 13 mai à 18h30 à la salle des fêtes

-Reprise du Futsal : reprise dans une bonne ambiance. 12 participants. Besoin d'un ballon et de deux buts. Possibilité de faire du ping-pong.

-Relance du projet « boîte à livres »

La séance est levée à 22h30